

VILLE DE RIBEAUVILLE
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
Création de vestiaires de football

1. Noms et adresse de l'organisme acheteur

Ville de Ribeauvillé - 2, place de l'Hôtel de Ville – B.P. 50037 – 68152 RIBEAUVILLE Cedex
Téléphone 03.89.73.20.00 – Télécopie 03.89.73.37.18

2. Adjudicateur du marché : Jean-Louis CHRIST – Député-Maire de Ribeauvillé.

3. Objet du marché :

Création de vestiaires foot, située rue Pierre de Coubertin à Ribeauvillé.

Allotissement de travaux :

Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots. Toute offre incomplète sera éliminée.

- => Lot n°1 + 2 : Terrassement et gros oeuvre
- => Lot n°3 : étanchéité
- => Lot n°4 : zinguerie
- => Lot n°5 : menuiserie extérieure en pvc
- => Lot n°6 : plâtrerie isolation
- => Lot n°7 : électricité
- => Lot n°8 : sanitaires
- => Lot n°9 : v.m.c
- => Lot n°10 : menuiserie intérieure
- => Lot n°11 : carrelage
- => Lot n°12 : peinture
- => Lot n°13: crépissage/échafaudage

4. Procédure :

Marché de travaux à procédure adaptée, conformément aux articles 26 et 28 du CMP.

5. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus intéressante appréciée selon les critères énoncés ci-après :

- 60% : offre de prix,
- 40% : Valeur technique.

6. Délais d'exécution :

Début des travaux => fin-juin – durée des travaux environ 4 mois.

7. Conditions de participation : se référer au règlement de consultation – site Internet : www.e-marchespublics.com

8. Conditions de retrait des dossiers de consultation

Télécharger les D.C.E sur le site du « profil acheteur » de la Ville de Ribeauvillé : www.e-marchespublics.com

9. Conditions de remise des offres

Les offres pourront être remises :

- 1/ Sous enveloppe : en recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Député-Maire à l'adresse suivante :
Mairie de Ribeauvillé – 2, Place Hôtel de Ville – 68150 Ribeauvillé.
- 2/ par voie dématérialisée sur le site : www.e-marchespublics.com

10. Conditions de délais :

Date limite de remise des offres et des candidatures : **JEUDI 2 JUIN 2016 à 12H00.**

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours.

11. Date d'envoi à la publication : **11 mai 2016**